

# **Identification et Caractérisation des Sites Naturels Sacrés Côtiers et Marins en Afrique de l'Ouest**

## **Etude de Cas du Sénégal**



Serigne Modou FALL (Section de Géographie, Université Gaston Berger)  
Malick DIOUF (Faculté des Sciences et Techniques/Institut Universitaire de Pêche et  
d'Aquaculture, Université Cheikh Anta Diop)  
Sidia Diaouma BADIANE (Ecole Doctorale Eau Qualité et Usages de l'Eau, Université  
Cheikh Anta Diop)

Décembre 2011

## **Acronymes et abréviations**

**ADC** : Agence de développement communal

**AMP** : Aire Marine Protégée

**ARD** : Agence Régionale de développement

**CADL** : Centre d'Appui au Développement Local

**CITES** : Convention on International Trade in Endangered Species (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)

**CMS** : Crédit Mutuel du Sénégal

**CONSERE** : Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement

**CR** : Communauté Rurale

**DEFCCS** : Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols

**FIBA** : Fondation Internationale du Banc d'Arguin

**GIE** : Groupement d'Intérêt Economique

**GIRMAC** : Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières

**GPF** : Groupement de Promotion Féminin

**MAB** : Man and Biosphere (l'Homme et la Biosphère)

**NEPAD** : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

**ORSEC** : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

**PAMECAS** : Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et le Crédit au Sénégal

**PGIES** : Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal

**PRCM** : Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

**PROGEDE** : Projet de Gestion Durable et participative des Energies traditionnelles et de substitution

**RAMPAO** : Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest

**RBDS** Réserve de Biosphère du Delta du Saloum

**RNC** : Réserve Naturelle Communautaire

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**WAAME** : West African Association for Marine Environment

**WWF** : World Wide Fund for Nature (Fonds Mondiaux pour la Nature)

## Remerciements

L'équipe qui a réalisé ce travail remercie très sincèrement toutes les personnes qui l'ont appuyée. Ne pouvant pas le faire au cas par cas, nous voulons quand même adresser spécialement nos remerciements au Directeur des Aires Communautaires et à Ibrahima Diop, Président du Conseil Rural de Dionewar. Nous remercions aussi spécifiquement Mmes Fatou Sarr, Présidente du Groupement de Promotion Féminine de Dionewar, et Fatou Ndong, Présidente du Groupement de Promotion Féminine de Niodior. L'appui reçu de la part de la famille des Simala Ngodane (Dionewar) et la disponibilité des populations de Dionewar méritent d'être signalés. Nos sincères remerciements vont également à Ambroise Diatta, Chef du village de Haer, et Dominique Diatta, Président de l'Aire Marine Protégée du Petit Kassa. Nous avons reçu une aide inestimable de la part des chefs coutumiers de la zone du Petit Kassa. Le Professeur Paul Ndiaye a gracieusement mis à notre disposition une documentation qui nous a éclairé sur bien des aspects. Enfin nous adressons notre gratitude aux collègues chefs d'équipe de la Gambie, de Guinée, de la Guinée Bissau, et à Monsieur René OYONO, l'Expert Principal chargé de superviser l'étude, pour la qualité de leur contribution au succès de la visite test du site de Sangomar.

## Résumé Exécutif

L'écorégion littorale de l'Afrique de l'Ouest abrite de nombreux sites naturels sacrés (SNS), très riches en ressources animales et végétales, mais mal connus parce que peu étudiés. Ces espaces ont été longtemps entretenus et gérés à l'écart des systèmes nationaux de conservation par les communautés locales, avec des méthodes et des outils générés par les cultures locales. La FIBA a initié une étude des SNS au Sénégal. Pour ce faire nous avons sélectionné deux sites dans la littoral atlantique du Sénégal. Il s'agit de Sangomar et Karem Hounouha. Sangomar est situé dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS), en face de Dionewar et Niodior, deux gros villages habités par les sérères Niominka, réputés excellents pêcheurs. Karem Hounouha se trouve dans le Petit Kassa, en Basse Casamance, sur les terroirs de Haer et Bakassouk, deux petits villages insulaires de la Communauté Rurale de Kafountine habités par des Diola Kassa. Le site est hors AMP.

L'accès aux ressources est réglementé par des mécanismes qui tirent leur substance des cultures locales. Chacun des sites est géré par une famille dépositaire des pouvoirs traditionnels, les Simala pour Sangomar et les chefs coutumiers de Hounouha pour Karem Hounouha. Les familles es dépositaires veillent au respect des règles, organisent et dirigent les cérémonies rituelles en l'honneur du génie des lieux. Les SNS sont des réserves intégrales de conservation de la biodiversité animale et végétale où la structuration fonctionnelle de l'espace assure à chaque espèce les conditions écologiques de sa reproduction. Cette approche de la conservation est différente de celle du système formel consacré au Sénégal par une législation et des institutions spécifiques. La législation sénégalaise en matière de conservation de la biodiversité est composée de plusieurs dispositions tirées des nombreuses conventions internationales ratifiées par le gouvernement, de lois votées par l'Assemblée Nationale et de règlements arrêtés par les Collectivités locales. Les acteurs (les institutions et leurs partenaires) intervenant dans la conservation de la biodiversité se caractérisent par une grande dispersion. Ils n'interviennent pas généralement sur les SNS.

Autour de Sangomar et Karem Hounouha, les systèmes de production sont dominés par les activités primaires (agriculture, pêche, collecte des mollusques, etc.). Les paysages y sont confrontés à des problèmes qui sont de réelles menaces pour l'environnement et la diversité biologique (changements climatiques, érosion côtière, extraction du sable côtier, inondation, etc.). Les populations qui vivent autour de ces sites et les pouvoirs publics en charge de la conservation de l'environnement et des ressources naturelles s'accordent à dire qu'il est temps de rapprocher les deux systèmes de conservation de la biodiversité par une institutionnalisation des SNS. Pour les pouvoirs publics, l'institutionnalisation passe par une intégration des SNS dans le système national de conservation, à travers l'érection des SNS en aires marines protégées (AMP). Une telle option présente de nombreux avantages (reconnaissance juridique, possibilité d'inscription sur la liste Ramsar ou la liste MAB, etc.). Pour les populations locales, l'institutionnalisation doit préserver tous les droits qu'elles ont sur les SNS. Pour cela, la mise en place d'un partenariat entre les SNS mutés en Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et le système national de conservation suffirait pour assurer les innovations suivantes : la reconnaissance officielle du site ; la médiatisation pour la promotion du site ; la mobilisation de partenaires financiers et techniques ; l'apport de ressources financières et techniques au développement local (impulsion du tourisme) ; et le renforcement des capacités locales pour la conservation.

## **Liste des Tableaux**

Tab1. La territorialité du sacré à Sangomar et à Karem Hounouha

## **Liste des Cartes**

Fig. 1. Localisation de Sangomar

Fig. 2. Localisation de Karem Hounouha

Fig. 3. Sols et végétation à Sangomar

Fig. 4. Sols et végétation à Karem Hounouha

## **Liste des illustrations**

Photo 1. Cartographie participative à Dionewar

Photo 2. Réunion publique à Haer dans le le Petit Kassa

Photo 3. Mosquée et offrandes

Photo 4. Puits

Photo 5. Entrée de Karem Hounouha

Photo 6. Fétiche au pied d'un fromager

Photo 7. Sangomar : mortalité d'une partie de la mangrove

## Partie I : Introduction et Justification

A l'image de certains Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal a créé, depuis 2004<sup>1</sup>, des aires marines protégées pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins. Certains de ces écosystèmes, protégés ou non, abritent des sites naturels sacrés. Ces sites sont les habitats d'une riche biodiversité. La plupart d'entre eux doivent leur état actuel à des pratiques endogènes en matière de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité. Mais il existe très peu de travaux scientifiques pour faire connaître les savoirs et savoir-faire locaux qui ont permis leur conservation, d'une part, et pour surtout faciliter leur prise en compte dans le cadre de la stratégie nationale de gestion de l'environnement et de la biodiversité, d'autre part. Parmi ces rares études de niveau académique, on cite celles consacrées à des sites de la région de Dakar (Dumez et Kâ 2000 ; Ndiaye et Diagne 2004), et du Saloum ( Djigo 2000 ; Mbow 1992 ; 1999). On relève également des chapitres traitant des sites naturels sacrés dans des études relatives à la Casamance (Badiane 2005 ; 2006 ; 2009).

Le Réseau d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) et certaines agences internationales, comme la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) et le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), etc., appuient les efforts de l'Etat et des communautés locales. Ils les incitent à promouvoir des pratiques de gestion des ressources côtières et marines basées sur la gouvernance participative et l'intégration entre les approches conventionnelles, expertes et les pratiques traditionnelles des communautés locales générées par des systèmes socio-culturels ancestraux. C'est pour combler cette lacune que la FIBA et le RAMPAO ont lancé la présente étude. Sa finalité ultime est de favoriser une capitalisation de la connaissance des SNS et leur reconnaissance légale et la valorisation des savoirs traditionnels qu'ils ont secrétés dans le cours du temps. L'étude cherche aussi à mettre en lumière la contribution des SNS à la conservation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion ouest-africaine.

Au Sénégal, l'étude a été réalisée sur deux sites : Sangomar, symbole de haute valeur environnementale du *Xirena*<sup>2</sup>, localisé dans le Delta du Saloum et Karem Hounouha, situé dans le Petit Kassa, une zone non protégée de l'estuaire du fleuve Casamance. L'étude visait à :

- réaliser un état des lieux et une caractérisation des sites;
- identifier, caractériser les fonctions, la valeur sociale, culturelle et symbolique/religieuse des sites, la fonction et les services environnementaux de nature économique des sites ; les autres parties prenantes de la conservation et de la gestion des sites;
- explorer le système foncier dans les sites étudiés et les conflits qui en sont associés ;

---

<sup>1</sup> Le Sénégal avait des parcs marins avant la création du concept d'aire marine protégée. En effet le Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB) créé par décret n°76 0016 du 9 janvier 1976 et le Parc National des Iles de la Madeleine (PNIM), créé par décret n°76 0033 du 16 janvier 1976, sont localisés partiellement ou totalement en mer, mais sont classés dans la catégorie des aires protégées.

<sup>2</sup> *Xirena* est le nom traditionnel donné à l'espace géographique formé par les villages de Niodior, Dionewar et Falia Extrait de Benga 2006, p6.

- tous les autres usages et les zones de leur pratique;
- caractériser les systèmes traditionnels de gestion des sites identifiés;
- cartographier explorer le cadre réglementaire de conservation et de régulation de la gestion des sites intra-AMP ou incorporés dans d'autres mécanismes du modèle conventionnel [ex ; les aires communautaires];
- explorer le cadre institutionnel local de conservation et de la gestion des sites extra-AMP.

## Partie II : Considérations Pratiques

### • Echantillonnage

Les critères qui ont guidé le choix de Sangomar et Karem Hounouha pour réaliser l'étude sont :

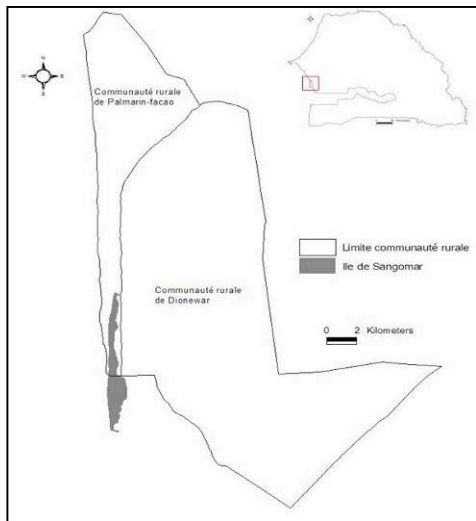
- la topographie du site [soit à l'intérieur d'une AMP ou en dehors d'une AMP soit en milieu exondé ou en milieu inondé]
- la distance par rapport aux habitants humains – pas plus de 5 kms pour les sites du milieu exondé ;
- l'existence effective de pratiques et d'indicateurs de reproduction sociale et culturelle [sites sacrés, sites interdits, sites hantés] ;
- l'importance du potentiel biophysique visible du site ;
- l'intérêt communautaire pour la conservation du site ;
- l'existence de menaces anthropiques locales ou externes ;
- et l'importance du site dans la production des moyens d'existence.

### • Localisation Géographique et Administrative des Sites

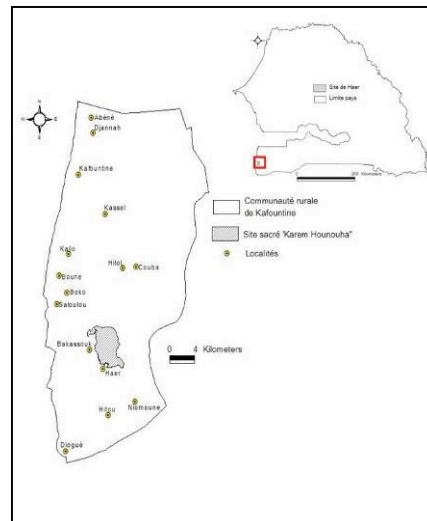
Sangomar se trouve dans le Delta du Saloum, au centre-ouest du Sénégal (Fig. 1), dans la Région de Fatick. Il appartient à la Communauté Rurale de Dionewar, dans l'Arrondissement de Niodior (département de Foundiougne). Cette île s'est formée le 27 février 1987, suite à la coupure de la flèche littorale au niveau de Lagoba au sud de Djiffer, dans l'embouchure du Saloum. Ceci est le résultat d'un long processus parachevé par une forte houle NW, d'amplitude 2 à 3,5 m qui a érodé la partie amincie de la flèche (Benga 2006). L'île s'étire actuellement sur environ 10 km de long (Nord-Sud). Sa largeur oscille entre 1 km au nord et 500 m environ dans sa partie sud.

Karem Hounouha (Fig. 2) est un site sacré du Petit Kassa, dans la Région de Ziguinchor. Il est situé au sud-ouest du Sénégal, dans la Communauté Rurale de Kafountine, Arrondissement Diouloulou (Département de Bignona).





**Fig. 1.** Localisation de Sangomar



**Fig. 2.** Localisation de Karem Hounouha

• **Méthodes et Techniques de Travail**

L'étude a été réalisée en combinant la revue documentaire et l'analyse de données collectées au niveau des sites. Les documents consultés ont trait aux représentations sociales du sacré et à ses implications sur la gestion des ressources naturelles, à l'histoire des communautés séréres et diolas concernées par les sites étudiés et à leurs pratiques de gestion des ressources naturelles, au renouveau des sites naturels sacrés dans la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

La collecte des données du terrain s'est faite par l'intermédiaire des méthodes et des outils de la recherche participative. La démarche méthodologique comporte quatre étapes: la préparation ; la recherche proprement dite ; la capitalisation/rapportage ; et l'utilisation sociale et institutionnelle des résultats.

Pour la préparation, un atelier d'appropriation dans termes de références et des outils de collecte de données a été organisé à Dakar autour de l'Expert Régional. Celui-ci a présenté les orientations principales de l'étude et un paquet méthodologique. L'atelier s'est déplacé à Sangomar pour une application test en grandeur nature.

A Sangomar, les populations ont été réparties en groupes de travail animés par les chercheurs. Les outils du paquet méthodologique ont été utilisés pour amener les populations à présenter l'histoire de leur communauté et celle du site naturel sacré, réalisé la cartographie (Photo 1) du site dans son environnement actuel et discuté des perspectives du site naturel sacré. Ensuite une visite guidée du site a été organisée.

Pour finaliser l'étude, l'équipe a organisé une deuxième visite à Sangomar et un séjour dans le Petit Kassa (Photo 2) où la même démarche a été appliquée.



**Photo 1.** Cartographie participative à Dionewar    **Photo 2.** Réunion publique à Haer, dans le Petit Kassa

### **Partie III : Considérations Générales**

Le régime juridique sénégalais pour la conservation des ressources naturelles est hérité de la colonisation. Il s'est adapté progressivement au contexte national marqué par la décentralisation et la lutte contre la pauvreté. Il s'est inspiré également du contexte international dominé par les principes et idéaux promus par le système des Nations Unies (développement durable, gouvernance participative, conservation de la diversité biologique, etc.). Cette évolution a conduit soit à la modification de nombreux textes législatifs, soit à l'adoption de nouveaux textes.

#### **• Cadre Politique/Légal et Institutionnel de Conservation des Paysages Côtiers et Marins**

L'Etat a adopté en 1998 une Stratégie Nationale de Conservation de la biodiversité et un Plan National d'Actions. Il a ratifié les conventions internationales et les accords régionaux relatifs à la conservation de la biodiversité, notamment la Convention de Londres (1933) instituant les aires protégées comme outils de conservation des ressources naturelles, la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (1971), la Convention sur la Diversité Biologique (1992), la Convention sur les changements climatiques (1992), la Convention d'Arusha (1975) sur la création des parcs nationaux en Afrique de l'Ouest, la Convention sur le milieu marin et les zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (1981), etc.

Le Sénégal est partie prenante de nombreux accords de coopération sous régionale visant la conservation de la biodiversité. On peut citer, à titre illustratif :

- le Programme Régional de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour la Gestion des Zones Humides en Afrique de l'Ouest de l'UICN (2000-2004) ;
- le Programme Régional de la Zone Côtière et Marine, dont les interventions sont orientées vers le renforcement des capacités de recherche et l'amélioration des connaissances sur les espèces et les habitats dans l'écorégion ouest-africaine ;
- la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal, créée par le Sénégal et la Mauritanie pour gérer durablement et de façon participative les ressources et les écosystèmes du delta du fleuve Sénégal ;
- le Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) pour promouvoir la création d'aires marines et le développement de synergies entre elles ;
- le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) ;
- etc.

Le Sénégal dispose de nombreux textes de lois et décrets relatifs aux ressources naturelles, élaborés, le plus souvent, selon une approche sectorielle. Diallo (1998) considère que ces textes ne sont pas contradictoires, en dépit de leur nombre. Selon un ordre chronologique, on peut noter les textes suivants :

- Loi n° 66-46 du 17 janvier 1966 portant sur le domaine national ;
- Loi n°76-66 du 2 janvier 1976 portant Code du domaine de l'Etat (régime juridique du Domaine Public Maritime/AMP) ;
- Loi n° 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'eau ;
- Loi 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la chasse et de la protection de la faune ;
- Loi n° 93-32 du 14 avril 1993 portant Code la pêche maritime, en révision ;

- Code de la pêche continentale, en révision ;
- Loi 93-06 du 4 février 1993 portant Code forestier ;
- Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant code des Collectivités locales ;
- Loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences ;
- Loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'environnement ;
- Loi n°2003-36 du 6 février 2003 portant Code minier ;
- Loi sur la biodiversité et les aires protégées en cours d'élaboration ;
- etc.

De nombreuses institutions publiques interviennent dans la gestion de l'environnement, comme par exemple le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels, de la Conservation des Sols, le Ministère de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes, de la Pêche et de la Pisciculture, le Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement (CONSERE), les Collectivités Locales responsables de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles sur leur territoire. Le Sénégal bénéficie de l'appui de plusieurs Organisations Non Gouvernementales : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Wetlands International, World Wide Fund for Nature (WWF), West African Association for Marine Environment (WAAME), Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA). Des partenaires au développement soutiennent les politiques publiques et les initiatives locales en finançant les programmes et/ou en renforçant les capacités des acteurs.

#### • **Contexte Economique National**

L'agriculture est le secteur dominant de l'économie (70 % de la main d'œuvre active et 23 % du PIB). Cependant le milieu rural est très affecté par la pauvreté. En 2006, le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 56% contre 38 en milieu urbain (DSRP II 2006).

L'industrie (19 % du PIB) est confrontée à la cherté de l'énergie et aux perturbations récurrentes de la fourniture d'électricité aux entreprises et aux ménages.

Le secteur informel connaît un développement exponentiel en milieu urbain. Il est l'exutoire des chômeurs urbains et des candidats à l'exode rural.

#### • **Contextes Sociaux et Culturels Locaux**

Le deux sites étudiés sont majoritairement occupés par les Niominka et les Diola. Les Niominka, ou gens du littoral<sup>3</sup>, sont un sous-groupe de l'ethnie sérère. Ils sont répartis entre les îles du Gandoul, dans le Delta du fleuve Saloum. Les trois îles les plus proches de Sangomar (Niodior, Dionewar et Falia) forment la Communauté Rurale de Dionewar. Cette dernière compte 12866 habitants (Tab.1), dont 52,5% d'hommes. L'émigration saisonnière en direction surtout des grandes villes (Dakar) et vers la Gambie est très pratiquée par les jeunes. La Communauté Rurale de Dionewar fait partie de la Région de Fatick. L'indice de pauvreté, au niveau régional, est élevé. Il est de 59% en 2005/2006 (ANSD/SRSD 2008) La situation est nettement meilleure dans les îles. La pêche, la transformation et la commercialisation des produits de la mer et des coquillages y sont des sources de revenus relativement importants. Les femmes sont très actives dans ces secteurs.

L'islam est la religion dominante, mais le Sérère renonce difficilement à ses croyances traditionnelles.

Le Petit Kassa est peuplé majoritairement de Diola. Haer (362 habitants) et Bakassouk (124 habitants) sont les deux villages dont les terroirs abritent Karem Hounouha . L'origine du peuplement diola reste

<sup>3</sup> Niominka est composé de deux termes : « *niumi* », qui signifie littoral, et « *nka* », qui veut dire homme ».

à déterminer. Il s'agirait d'une population autochtone très anciennement ancrée sur ses terres et fortement liée à la nature (Pélissier P. 1966). En saison sèche, les jeunes émigrent souvent en direction des grands centres urbains. Dans ces villages qui ne sont accessibles que par les *bolong*<sup>4</sup>, la pauvreté est manifeste. La structure sociale est marquée par l'initiation qui détermine la place de l'individu dans la société (organisation en genre ou en « classe » d'initiés). Elle est consolidée par les mariages endogamiques.

- **Contextes Economiques Locaux**

Sur le plan économique, la différence entre les villages du Delta du Saloum et ceux du Petit Kassa du Petit Kassa est remarquable.

Le Delta du Saloum regorge de potentialités naturelles. Il constitue un pôle d'attraction tant sur le plan économique que touristique. La pêche, la transformation des produits de la mer et la cueillette des mollusques rapportent des revenus substantiels. Dans la zone du Petit Kassa, les activités socio-économiques (riziculture, exploitation des produits forestiers, pêche, collecte de mollusques et de coquillage, élevage, etc.) sont plus orientées vers l'autosubsistance.

- **Questions Connexes**

La conservation des paysages du littoral est confrontée à plusieurs problèmes, aussi bien à l'échelle nationale que locale. Les solutions mises en œuvre sont mitigées. A l'échelle nationale, les contraintes et défis qui affectent la conservation des paysages côtiers et marins sont :

- **le changement climatique**

Le littoral sénégalais est constitué de côtes basses très exposées à la variation du niveau de la mer, donc vulnérables aux effets du réchauffement climatique. L'embouchure du Saloum subit depuis quelques années des mutations environnementales. Le cordon littoral de Sangomar a été brisé en 1987, entraînant la formation d'une île et la formation de bancs de sable à côté de Niodior (Benga 2006). Si les liens entre ces transformations et le changement climatique reste à établir, ils n'en soulèvent pas moins des interrogations ;

- **l'érosion marine et côtière**

Ce phénomène s'est accéléré au Sénégal au cours de ces dernières années. Il a entraîné la destruction du cadre de vie et de quantités énormes de bien matériels et d'outils de travail. Selon les experts, le Sénégal perd, en moyenne par an, 3 à 4 km<sup>2</sup> de terres du fait de ce phénomène. Très liée à la force de la houle du nord Atlantique, l'érosion marine et côtière est amplifiée par des facteurs anthropiques ;

- **l'extraction du sable marin**

Les prélèvements de sable au niveau du littoral, pour les travaux de construction, atteignent des milliers de tonnes par jour (Adjoussi 2001). A Malika-sur-mer, localité proche de Dakar, chaque jour, plus de deux cents camions (8 tonnes en moyenne par chargement) viennent chercher du sable pour les chantiers de la capitale (Sagna 2011). Dans les îles du Saloum, toutes les constructions se font avec le sable marin ;

- **la crise des pêcheries et surexploitation des ressources**

Les pêcheries sénégalaises enregistrent une baisse significative des mises à terre des principales espèces démersales côtières. Ces espèces sont l'objet d'une surexploitation

---

<sup>4</sup> Les *bolong* sont des chenaux de largeur variable qui dessinent des méandres dans les dépôts de vase noirâtre (Pélissier P., 1966). Ils servent de couloir de communication entre les îles.

(GIRMAC 2004). Certaines techniques de pêche (pêche à l'explosif dans les fonds rocheux côtiers du Cap Vert, chalutage intensif dans les vasières de la Grande Côte et les vasières de Casamance) dégradent les habitats et affectent la durabilité des pêcheries ;

- **les inondations des établissements humains du littoral**

La reprise de l'activité pluviométrique a eu, entre autres effets, des inondations récurrentes dans la plupart des villes et villages situés le long du littoral ;

- **la croissance démographique non maîtrisée**

Les régions côtières abritent les principaux centres urbains (Dakar, Rufisque, Mbour, Kaolack, Ziguinchor, Joal-Fadiouth, Kayar, etc.). Elles exercent une forte attraction sur les populations rurales confrontées à une crise des systèmes de production agricole. Cet exode accroît la pression sur les ressources naturelles en général, sur les ressources halieutiques en particulier.

L'Etat a pris de nombreuses mesures pour atténuer les contraintes. Les pouvoirs publics cherchent la solution aux effets du changement climatique dans le cadre d'une approche régionale. Dans le domaine plus spécifique de la pêche, des réformes institutionnelles et législatives ont été réalisées pour améliorer la gouvernance et la gestion des ressources halieutiques (création d'aires marines protégées, création d'une Commission Spéciale de restructuration du secteur la pêche, lancement du processus d'élaboration d'une loi sur le littoral, etc.). Les actions retenues ou appliquées à l'échelle nationale reposent le plus souvent sur la mobilisation de financements extérieurs très aléatoires.

A l'échelle locale, les solutions tournent autour de la réalisation de plan d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, d'actions de restauration des écosystèmes dégradés (reboisement de la mangrove par les villageois dans le Delta du Saloum et au niveau de l'estuaire de la Casamance) et de création d'aires protégées communautaires.

Les réponses nationales et locales sont caractérisées par une faible mobilisation des savoirs locaux, un manque de synergie entre les différents intervenants. Certaines solutions ne sont pas durables, à cause de leur caractère ponctuel et du recours à des outils experts complexes et coûteux.



## Partie IV : Conservation et Gestion des Sites Naturels Sacrés

### • Esquisse de Définition du Concept de SNS

Les systèmes traditionnels de représentation de l'espace distinguent deux entités : l'espace visible, tangible, approprié, transformé par le génie humain et l'espace invisible contrôlé par des forces surnaturelles et dont l'appréhension par l'homme passe par la médiation de gens initiés à un savoir ésotérique. Le site naturel sacré participe de cette seconde catégorie. Il correspond à un lieu terrestre ou aquatique perçu par une communauté culturelle comme étant le siège d'êtres surnaturels, un lieu « *particulièrement révééré par un peuple, une culture ou un groupe culturel comme le centre d'une croyance spirituelle, d'une pratique ou d'un rituel religieux* » (Thorly et Gunn 2008).

Le site naturel sacré est un véritable sanctuaire pour de nombreuses espèces végétales et animales. Il est un lieu où l'on fait appel à des savoirs locaux et autochtones pour gérer la nature, c'est-à-dire des savoirs qui représentent « *les ensembles cumulatifs et complexes de savoir, savoir-faire, pratiques et représentations qui sont perpétués et développés par des personnes ayant une longue histoire d'interaction avec leur environnement naturel* » (UNESCO 2008). C'est un endroit où une communauté célèbre ses cultes à travers ses rites propres, où « *les relations interpersonnelles ou intracommunautaires s'expriment, s'affirment souvent au moyen de formes particulières d'observance, telles que les prières, les chants, les rituels, les cérémonies...un lieu associé au ressourcement, à des activités culturelles essentielles comme le recueil de plantes médicinales, de matériel ou d'objets pour les cérémonies sacrées ou rituelles, la pêche, la chasse, l'agriculture, les funérailles, les rituels, la naissance...C'est un lieu de transformation spirituelle pour les individus où les communautés se réalisent des cures, des baptêmes, des initiations, des conversions religieuses, des rites de passage, des enterrements, des quête de vision* » (UNESCO 2008). Par les attributs et les pouvoirs qui lui sont associés, le site naturel sacré est un outil de reproduction et de consolidation du groupe social.

### • Topographie des SNS et Territorialité

Dans ces écosystèmes particuliers où l'eau façonne les paysages, rythme la vie, en donnant un cadre aux activités socio-économiques, comment s'organisent et se déploient les rapports entre les communautés et les sites, d'une part, entre les membres des communautés pour le contrôle et/ou l'accès aux sites et aux ressources, d'autre part ?

Sangomar ou *Sañit oumar olé* en sérère (traduction : «*défais la tresse avant que la mer nous rattrape* »)<sup>5</sup> est un site côtier marin. Pour la communauté niominka de Dionewar, l'île, la mer et le village forment une unité inséparable<sup>6</sup>. D'après les entretiens réalisés à Dionewar, les populations reconnaissent plusieurs fonctions à l'île, y compris :

- La fonction de protection/intercession consacrée par un pacte scellé entre le fondateur du village et le génie de Sangomar. Ce pacte fait obligation au génie de Sangomar de

<sup>5</sup>Voir Sarr F. (1999).

<sup>6</sup> Les Niominka déclarent « *Ten diegou magola fa kolola fa kelemale* » : «c'est à nous la mer, la terre et la navette ».

protéger la population de Dionewar : ainsi chaque jeudi nuit, le *djinn* fait trois fois le tour de Dionewar, pour chasser les esprits malveillants, reconduire à domicile les noctambules exposés sans le savoir à l'insécurité et aux risques ;

- la fonction de lieu de culte : le pacte fait obligation à la famille du fondateur de Dionewar de rendre un culte au génie et de guider les pas des visiteurs. Sangomar reçoit la visite de tous ceux qui sont en quête de soutien mystique pour faire progresser leur projet ;
- la fonction de patrimoine commun : les ressources de Sangomar sont considérées comme un don de la nature à l'ensemble de la communauté de Dionewar. De façon solidaire, toutes les familles se sentent concernées par la bonne gestion du site dont les ressources ne sont pas objet d'exploitation commerciale.

L'histoire de Karem Hounoua est liée à la circoncision qui se tient tous les 25 à 30 ans. Le caractère sacré du site a favorisé une protection intégrale des ressources. Certaines ressources halieutiques sont considérées comme « *siwoum* », c'est-à-dire des totems. Ceci renforce les liens de la population avec le site car dans la cosmogonie locale, porter atteinte à la vie des « *siwoum* » pourrait exposer les populations à des sanctions mystiques. L'accès du site est interdit aux femmes et aux non initiés. Toute forme d'exploitation est interdite, sauf la récolte de plantes médicinales par des personnes initiées. Dans la partie aquatique, la pêche est autorisée, sauf au niveau de trois endroits. La récolte des huîtres à des fins alimentaires est autorisée aux femmes sur l'ensemble du site. Cependant la consommation est exclusivement réservée aux hommes initiés au *Bouyeuk*<sup>7</sup>. La commercialisation des ressources est strictement interdite.

Si la territorialité est relativement ouverte et inclusive à Sangomar, elle est sélective, voire exclusive à Karem Hounouha (Tab. 1). Cette différence pourrait s'expliquer par le caractère plus replié de la société diola, moins ouverte aux influences étrangères. Péliissier (1966) impute ce repli au « *cloisonnement topographique du pays [diola] [qui] a favorisé l'isolement et le morcellement social* », à « *la méfiance et [...] [à] l'hostilité réservée traditionnellement à tout être extérieur au groupe...* ». La communauté de Karem Hounouha se confond avec sa forêt (la forêt de la famille Hounouha, signification littérale du nom du site).

	Sangomar	Karem Hounouha
Territoire	Côtier marin	côtier terrestre
Intérêts/logiques	Solidarité/inclusion	Sélection/exclusion partielle
Relations établies	Pacte entre un génie et une communauté	Pacte entre un génie et une communauté
Gestion des ressources	protection intégrale	protection intégrale

**Tab. 1.** La territorialité du sacré à Sangomar et à Karem Hounouha  
Les deux sites sont relativement enclavés. L'accès est rendu difficile par l'eau ou la forêt. Malgré ces contraintes aggravées par les effets d'intempéries parfois violentes, les

<sup>7</sup> Etape initiatique qui fait suite à la circoncision et qui confère à l'initié le visa permettant d'atteindre une certaine audience au site sacré.



communautés restent fortement attachées à leurs terroirs. Elles tirent ce sentiment de la confiance accordée à leur génie protecteur Cette situation exprime la complexité des relations entre les communautés et leur environnement géographique.

### • Caractéristiques Biophysiques

Les deux sites sont caractérisés par une grande diversité en ressources naturelles qui s'explique par la particularité des conditions morfo-pédologiques. L'inventaire non exhaustif que nous y avons réalisé (Annexe.3) révèle que dans les vasières qui s'insèrent entre les sols de plateau en Basse Casamance ou entre les bancs de sables du Delta du Saloum il y a une flore et une faune renfermant beaucoup d'espèces.

A Sangomar, le recouvrement végétal est dense au centre et au sud et plus ouvert au nord. Dans le secteur central, le cordon dunaire est légèrement incurvé par une dépression au sol sablo-limoneux. La végétation est constituée par une association d'herbacées et d'espèces épineuses formant une brousse difficile à pénétrer<sup>8</sup>. Au-dessus de cette strate basse se dressent des espèces ligneuses de taille relativement haute dominées par *Adansonia digitata* (Baobab). Les vasières de l'île sont réputées pour leur abondance en coquillages de différentes espèces. A Karem Hounouha, la biodiversité végétale et animale est importante. La végétation reproduit une distribution caractéristique à l'ensemble de la Basse Casamance : la forêt sur les sols de plateau et la mangrove sur les sols vaseux autour des *bolong*.

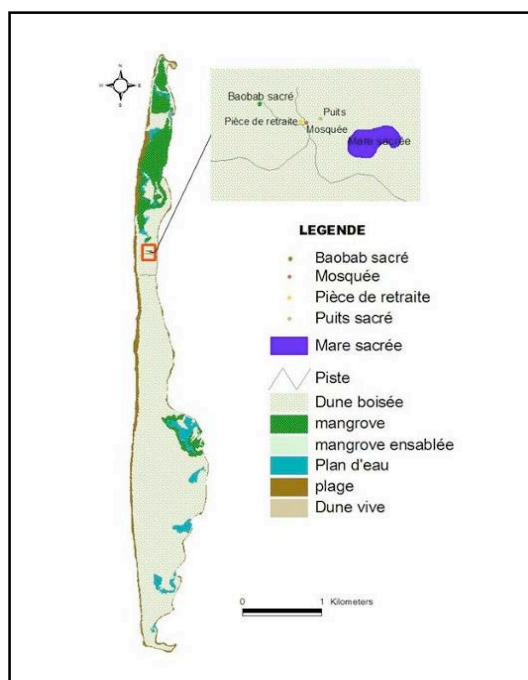


Fig. 3. Sols et végétation à Sangomar

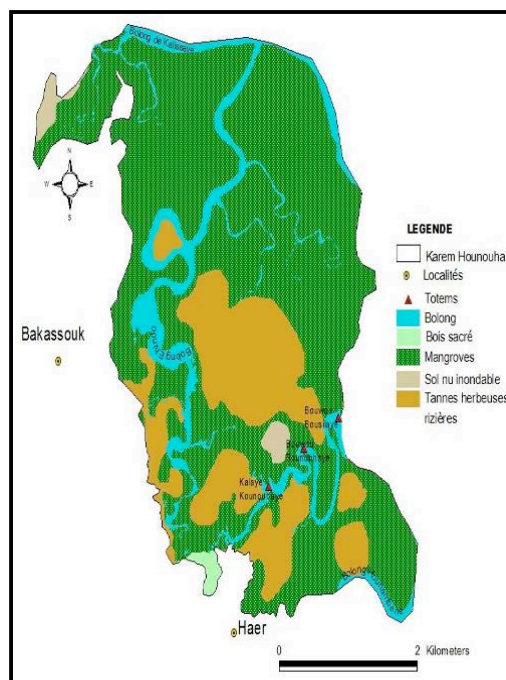


Fig. 4. Sols et végétation à Karem Hounouha

### • Caractéristiques Sociales et Culturelles

Sangomar est un site mystique. Dans le delta du Saloum, il est unanimement admis que le site serait la « propriété » d'un être surnaturel, un *djinn*, qui y serait installé : le génie et sa progéniture auraient un site de repos en mer, dénommé *Ngass mbadat*. Les représentations

<sup>8</sup> Ndiaye (1986) a identifié 75 espèces à Sangomar. .

sociales lui attribuent parfois une forme humaine. A Dionewar, plusieurs de nos interlocuteurs nous ont déclaré que Sangomar est le haut lieu de rendez-vous de tous les *djinn*s d'Afrique. En fait, l'écho de Sangomar dépasse les frontières du Sénégal<sup>9</sup>. Le site est visité aussi bien par les populations locales que par des personnes venues de la sous-région, en quête, le plus souvent, d'une intercession du génie pour soit sortir d'une impasse, soit faire aboutir un projet. Sur le site, le sacré est très localisable. Les éléments qui le matérialisent forment un ensemble situé au cœur de l'île. Ce sont : une mosquée où prient les musulmans (Photo 3); un puits (Photo 4) pour les ablutions ; une cabane pour la retraite des hôtes ; une mare à l'eau salvatrice ; un baobab, lieu de rassemblement de la progéniture du génie et autour duquel chrétiens et animistes pratiquent leurs rites culturels.

En faisant côtoyer sur les mêmes lieux les rites musulman, chrétien et animiste, Sangomar reproduit le syncrétisme de la société niominka coincée entre ses religions traditionnelles et les religions révélées qui sont introduites récemment dans ces milieux.



**Photo 3.** Mosquée et offrandes



**Photo 4.** Puits

Karem Hounouha (Photo 5) est un bois sacré. Le site a une vocation religieuse et culturelle. Les principaux éléments sacralisés sont : le fétiche, lieu de libation/sacrifice et le lieu d'initiation, où se pratique la circoncision. L'accès du site est interdit aux femmes et aux non initiés. Toute forme d'exploitation est interdite, sauf la récolte de plantes médicinales. Dans la partie aquatique, la pêche est autorisée sauf au niveau de trois endroits : Kalaye kounouhai, lieu de rencontre des totems du quartier de Hounouha ; Bouwou bounouhai, résidence des totems du quartier de Hounouha ; et Bouwou bousilay, résidence des totems d'un quartier de Thionk-Essil. La violation des interdits expose les contrevenants à des sanctions mystiques : les jambes des coupables sont affectées de plaies en forme d'huîtres qui ne guérissent que si la faute commise est réparée. Pour cela, les profanateurs doivent se confesser, sacrifier un porc et donner en offrande soixante litres de vin de palme au fétiche (Photo 6) du lieu profané. Les religions révélées (christianisme et islam) n'ont aucun impact sur le site sacré. Ici également le syncrétisme prévaut, les cérémonies d'initiation rassemblent animistes, chrétiens et musulmans dans les mêmes pratiques rituelles.

<sup>9</sup> Le second avion du Président de la République du Sénégal portait le nom mythique de « Pointe de Sangomar ».  
Identification et caractérisation des sites naturels sacrés côtiers et marins en Afrique de l'Ouest



**Photo 5. Entrée de Karem Hounouha**



**Photo 6. Fétiche au pied d'un fromager**

- **Caractéristiques Economiques**

Les populations vivant autour des sites sacrés distinguent les ressources naturelles intra site et les ressources extra site. Les ressources de la première catégorie ne sont ni commercialisées, ni troquées. Leur utilisation est strictement limitée au domaine mystique et social (santé et alimentation). L'utilisation mystique et/ou thérapeutique exige parfois l'intervention d'un initié. A Sangomar, il n'y a pas d'activités agricoles. La présence de l'élevage y est saisonnière. Le site accueille, pendant la saison des pluies, les troupeaux de bovins de Dionewar, qui ne dispose pas de suffisamment de terres pour les cultures et les parcours pastoraux. Le tourisme commence à s'intéresser à l'île. Des activités timides de camping se signalent sur la bordure sud. Les activités liées au tourisme (pêche, excursions) sont plus visibles dans les *bolong* et autour des villages.

La pêche et la cueillette des mollusques, qui occupent une place centrale dans les activités des populations des villages proches de Sangomar, se font hors du site. La pêche est pratiquée en mer ou dans les *bolong*. La cueillette des mollusques, par les femmes, se fait dans les vasières lorsque la marée est basse. Cette activité s'accompagne également de recherche de naissains de coquillages pour repeupler les vasières proches des villages. Les autres activités notées au niveau du site sont : la coupe de bois, la cueillette des fruits du baobab, la recherche de plantes médicinales et l'extraction de sable marin.

Le Petit Kassa est partie intégrante des terroirs rizicoles de Basse Casamance. La riziculture est pratiquée jusqu'à l'intérieur du site sacré, ce qui n'est pas incompatible puisque chez les Diola le riz n'est pas une simple céréale pour l'alimentation. Il est par ailleurs un bien spirituel. Péliissier (1966) nous renseigne qu'en pays diola « à côté du mort que l'on enterre, est soigneusement déposée une provision de ce précieux viatique ; il n'est pas de sacrifice aux *boekin*<sup>10</sup> qui ne comporte, avec le vin de palme traditionnel, une offrande de riz ».

A côté du riz, d'autres spéculations (arachides et cultures maraîchères) sont cultivées hors du site sacré. Elles occupent de petites surfaces et prennent moins de temps au calendrier agricole du paysan. Les cultures maraîchères sont pratiquées surtout par les femmes qui, par ailleurs, représentent une composante essentielle de la main d'œuvre réservée à la riziculture. Les produits forestiers (produits ligneux, vin de palme, produits de cueillette) sont très exploités, d'abord à des fins alimentaires, mais petit à petit pour la commercialisation. L'élevage des bovins, des porcins et de la volaille a un but social ; il est orienté vers la consommation, à l'occasion des grandes fêtes religieuses ou traditionnelles comme la circoncision.

<sup>10</sup> *Boekin* : autel des libations

La pêche et la collecte de produits halieutiques (huîtres, coquillages, arches) sont des activités centrales dans le milieu. La pêche est surtout pratiquée au niveau des *bolong*, qui sont également très riches en ressources malacologiques. Avec la diversité des paysages, la richesse des bolong en ressources halieutiques et la culture diola les sites sacrés et les cérémonies initiatiques attirent de plus en plus les touristes vers le Petit Kassa. La promotion d'un tourisme culturel basée sur la découverte des sites naturels et des valeurs culturelles qui leur sont associées se développe.

- **Les Régimes de Tenure des Espaces et des Ressources**

Les régimes de tenure des sites sacrés intra ou extra AMP sont quasiment identiques. Ils relèvent le plus souvent de la coutume, le régime officiel se limitant à la partie extérieure aux sites.

Le droit de feu, le droit de hache ou le droit de sabot qui détermine les formes d'appropriation des espaces et des ressources dans les sociétés traditionnelles africaines en général et sénégalaises en particulier ne s'appliquent pas à Sangomar. La famille dépositaire n'exerce pas un droit de propriété sur le site mais elle est délégataire de tous les droits de contrôle et de gestion du site en vertu d'un pacte passé avec le génie maître des lieux. Cela pourrait être assimilé à un droit de maîtrise mais vidé du droit d'exploitation. L'accès au site est soumis à l'autorisation préalable décernée par le patriarche de cette famille. La personne autorisée à visiter le site doit accepter d'accomplir le rituel consistant à faire des offrandes au génie (dépôt de noix de colas, de bougies, du sucre sur le site et à différents endroits de Dionewar). L'extraction des ressources est autorisée au niveau des vasières pour les mollusques, et dans le fleuve pour le poisson ; sur l'île, la cueillette de certains produits (fruits sauvages, racines, feuilles) est tolérée si c'est à des fins alimentaires ou médicales.

Karem Hounouha est un site qui n'est pas localisé dans une AMP. Les règles appliquées ici relèvent du régime coutumier diola caractérisé par l'absence de « maîtres de la terre » ; toutes les terres rizicultivables sont appropriées par des familles qui procèdent aux affectations de parcelles à leurs membres (Pélissier 1966). Les bois sacrés, comme c'est le cas à Karem Hounouha, représentent un patrimoine collectif dont la gestion revient à la famille gardienne des fétiches. Cette famille a un droit de veille sur l'intégrité du site.

Hors des sites sacrés par contre, le régime des terres relève de la loi 64-46 du 17 juin 1964 portant sur le domaine nationale. Les terres et leurs ressources, à l'exception des forêts classées et des aires protégées, font partie des zones de terroirs administrées par le Conseil Rural. Le Conseil Rural de Dionewar et celui de Kafountine détiennent le droit d'affectation et de désaffectation sur leurs zones de terroir.

Le régime statutaire moderne consacré par la loi sur le domaine national présente un certain nombre d'avantages (démocratisation de l'accès aux espaces et aux ressources par la suppression des maîtres de la terre », clarté de la procédure d'accès par une définition des règles par la loi et ses décrets d'application). Mais il ouvre les terroirs à une compétition pour l'accaparement des terres par des acteurs jugés puissants politiquement ou financièrement ; il n'arrive pas supplanter totalement le droit coutumier ; tous ces cas de figure sont actuellement sources de conflits dans les Communautés Rurales.

Concernant la tenure coutumière, la reconnaissance de l'autorité d'un lignage fondateur et sa légitimité renforcent la cohésion sociale autour de mêmes valeurs culturelles et des mêmes croyances ; le régime coutumier exerce une dissuasion mystique qui ne souffre d'aucun



doute ; les mécanismes permettant la reconstitution de la ressource (repos biologique et prélèvements sélectifs) sont effectifs. Les faiblesses de ce régime sont la rigidité des règles d'accès (fixées par la famille dépositaire) et la faible valorisation de la ressource (valorisation sociale et culturelle uniquement).

L'ouverture à la coopération (système formel de conservation, autres partenaires) et les possibilités d'institutionnalisation qui figurent dans l'agenda des organisations comme la FIBA et les ministères concernés sont des opportunités pour le SNS sous gouvernance coutumière. En revanche, la tenure coutumière se heurte à trois facteurs : les religions révélées (islam et christianisme), dont les enseignements et les dogmes ont fortement pénétré les sociétés et s'opposent aux croyances traditionnelles et à leurs règles de fonctionnement, y compris le mode de gestion des ressources naturelles ; l'école moderne, qui transmet des valeurs remettant en question certaines croyances locales et certaines formes de représentation de l'environnement et de ses ressources ; l'économie marchande, qui promeut la valeur économique des ressources au détriment de la valeur sociale et culturelle.

- **Systèmes Traditionnels de Conservation et de Gestion**

Dans les sociétés traditionnelles, le système de conservation des ressources a pour fondement la représentation que les communautés ont de leur environnement. Abric (1994) définit la représentation « *comme une vision fonctionnelle du monde qui permet à l'individu, au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité à travers son propre système de référence, donc de s'y adapter, de s'y définir une place* ». Le système de référence des sociétés que nous étudions a été parasité par des cultures dominantes, suite à la rencontre avec l'islam et le christianisme. Ceci explique le syncrétisme qui les caractérise et qui rejaillit dans les comportements quotidiens des hommes et des femmes et dans leurs rapports avec les ressources naturelles. Mais le fonds culturel ancestral reste solidement ancré. Dans « *[ces] sociétés à structure sociale peu différenciée, [...] les relations de l'homme et du milieu se fondent sur des considérations magico-religieuses qui induisent des pratiques divinatoires à l'égard de la nature* » (Fall 1999).

A Sangomar, les activités de conservation se résument à la mise en défens totale de toutes les ressources sur l'ensemble de l'île et au nettoyage du lieu sacré après l'hivernage. A Karem Hounouha, les activités de conservation de type traditionnel sont la mise en défens, la restriction sur l'usage des ressources animales et végétales, l'interdiction de garder par de vers soi tout objet (bois, lianes, feuilles, etc.) utilisé à l'occasion des cérémonies rituelles. Les Mangara représentent la famille dépositaire de la tradition de Sangomar. Ils se chargent d'assurer la gestion du site. Le pouvoir est dévolu à travers le *negu ndeye ou simale* (matriarcat) du premier défricheur ou *ngodaan*. Le patriarche de la branche maternelle des Mangara est désigné gardien du site, il porte le titre de *Alcali*<sup>11</sup> : il est intronisé par le patriarche de la famille Patapata, la branche paternelle des Mangara. Si par ce mécanisme d'intronisation du gardien du site, le pouvoir semble être partagé entre des cousins d'une même famille, ce sont les Mangara qui exercent un contrôle effectif sur Sangomar parce qu'ils sont les détenteurs des connaissances et des rituels qui assurent la stabilité du pacte entre le génie, la famille dépositaire et la communauté villageoise. Ils sont les gardiens des us et

---

<sup>11</sup> *Alcali* : le terme est introduit dans le milieu. Il serait d'origine arabe.

coutumes ainsi que des règles mystiques qui entourent le protocole d'accès au site. Ils sont les régulateurs des relations entre le site, le génie et la communauté.

La famille Hounouha est dépositaire des rituels de Karem Hounouha. Elle officie dans toutes les cérémonies en rapport avec le site. C'est en son sein que le maître du fétiche est désigné. Les règles de gestion des ressources reposent sur la dissuasion mystique. C'est au près de la famille Hounouha que doivent se confesser les contrevenants à ces règles. Dans ce cas, le rituel de réparation est fixé par le maître du fétiche.

Dans ces milieux, la gestion repose sur une structuration fonctionnelle de l'espace pour assurer à chaque espèce les conditions écologiques de sa reproduction. A Sangomar par exemple, l'espace comprend :

- une zone de reproduction<sup>12</sup> dans les parties colonisées par la mangrove ;
- une zone de nourricerie et de repos de certaines espèces halieutiques dans des bolong fermés ;
- une zone d'approvisionnement en spécimens de coquillages pour le repeuplement des vasières (toutes les formes de substrats spécifiques aux espèces de coquillages sont rencontrées au niveau du site).

#### • **Systèmes Formels de Conservation et de Gestion**

Les systèmes formels de gestion reposent sur le classement en aire protégée ou en réserve de biosphère et la mise en place d'un plan de gestion. Le classement détermine le statut juridique du territoire et son degré d'ouverture pour l'accès des populations aux ressources naturelles. L'aire protégée qui peut correspondre à un parc, une réserve ou une forêt classée est placée soit en régime de protection intégrale, soit en régime de gestion participative des ressources. La réserve de biosphère est un statut tiré du programme de l'UNESCO dénommée l'Homme et la Biosphère (MAB en Anglais). C'est un concept fondé sur la conciliation entre la conservation et le développement, autrement dit entre la conservation des ressources naturelles et leur utilisation durable par les communautés. Une réserve de biosphère utilise le zonage comme outil de gestion (Wikipedia 2011). Le plan de gestion est un outil conçu pour guider toutes les activités de gestion d'un site selon des séquences temporelles fixées. Il prend en compte les grandes orientations nationales et internationales en matière de gestion des ressources naturelles. Il privilégie des scénarii de gestion et des choix d'aménagement fondés sur le respect des patrimoines naturels et culturels locaux.

Sangomar fait partie de la RBDS. Toutes les règles de gestion définies dans le cadre de ce statut lui sont théoriquement applicables. Mais la reconnaissance par les populations du caractère sacré du site est antérieure à l'inscription, en 1981, du Delta du Saloum en réserve de biosphère. Actuellement, il n'y a pas un agent de l'Etat ou une structure publique spécifique chargée de gérer le site. Il n'existe pas de mécanisme, ni de structure pour la gouvernance formelle ou moderne de Sangomar. A Karem Hounouha il n'y a pas de système formel de conservation, ni de structure ou de mécanisme de gouvernance formelle du site. La gestion du site relève exclusivement des autorités coutumières. Les structures étatiques ne seraient même pas au courant de son existence.

---

<sup>12</sup> Reconnaissons que les zones de reproduction ne sont pas spécifiques exclusivement aux sites sacrés. Toutes les plages de l'ouest étaient des sites de pontes de tortues, bien connus par les pêcheurs.

## Partie V : Implications Spécifiques et Générales

A quoi renvoient les pratiques et les représentations sociales en relation avec les deux sites étudiés? A des religions ? Si oui, lesquelles ? A des forces surnaturelles mystérieuses ? Que suscite dans la conscience collective l'évocation de ces forces ? Qui et comment s'effectue la médiation entre les communautés et ces forces ? Quels impacts sur la biodiversité, la reproduction sociale ? Quels liens avec les dynamiques et tendances socio-économiques et écologiques qui caractérisent le contexte mondial actuel ?

- Les SNS et la Conservation de la Biodiversité

Les mystères qui entourent les SNS, les mythes et croyances associés à ces espaces et aux êtres surnaturels, considérés comme maîtres des lieux, sont à l'origine de modalités, de mécanismes et d'outils qui assurent la conservation des ressources naturelles et la stabilité des écosystèmes de ces milieux. A Karem Hounouha, la protection intégrale de Kalaye kounouhai (lieu de rencontre des totems du quartier de Hounouha), Bouwou bounouhai (résidence des totems du quartier de Hounouha et Bouwou bousilay (résidence des totems d'un quartier de Thionk-Essil) fait qu'il est interdit de consommer tout poisson pêché à ces trois endroits où les poissons sont considérés comme des totems (*siwoum*)

Dans les villages autour de Sangomar (Dionewar, Niodior ou Falia), la représentation attachée à *Arca senilis* interdit la récolte de ce mollusque pendant l'hivernage. Les croyances populaires considèrent que « *paañ dafa degueur, dafay degueureul nawet*<sup>13</sup> », ce qui signifie : « *Arca senilis* est un coquillage très dur, sa récolte en hivernage fait courir le risque de bloquer les précipitations ».

A Sangomar et à Karem Hounouha, l'inventaire systématique de la faune et de la flore reste un travail à faire pour réactualiser les résultats établis par EPEEC (1986) et déterminer de façon exhaustive le nombre d'espèces pour chaque catégorie de ressource. En attendant, les observations faites sur le terrain montrent que sur ces sites, la biodiversité est remarquable, comparativement à la périphérie de ces sites où les activités socio-économiques ont plus d'emprise.

### • Les SNS et la Reproduction Sociale et Culturelle

Un site naturel sacré est indissociable des communautés qui l'ont érigé en lieu de culte. Il est « *relié à un système de croyances, [...] à une organisation sociale et politique et renvoie à un certain contrôle des ressources naturelles* » (Duchesne 2002). Sous ce rapport, il joue un grand rôle dans la reproduction sociale et culturelle du groupe.

Les rites d'initiation visent, entre autres, à consolider le pacte de solidarité entre le groupe social et les puissances tutélaires du site, d'une part, et entre les membres du groupe, d'autre part. La solidarité interne fertilise le sentiment d'unité et la conscience sociale. Elle passe par l'acceptation d'un certain ordre social bâti autour du lignage fondateur dépositaire des droits et des pouvoirs mystiques de médiation avec les êtres invisibles maîtres du site. Les systèmes

<sup>13</sup> Formule en langue wolof qui recommande le repos biologique pour la récolte des mollusques et arches pendant l'hivernage en établissant un lien de causalité entre la dégradation pluviométrique et la récolte de *Arca senilis* pendant la saison pluvieuse.

traditionnels de conservation secrètent des savoirs et savoir-faire endogènes qui constituent un patrimoine intergénérationnel, « un élément constitutif de l'identité culturelle » (Ndiaye et Diagne 2010) des communautés locales. A Sangomar comme à Karem Hounouha, il existe une famille dépositaire qui assure la gestion du site sacré et l'intercession entre la communauté et le génie. La position sociale des Mangara et des Hounouha est légitimée par leur rapport au site. Par les connaissances qu'ils détiennent sur le site et sur les rites d'initiation, connaissances héritées de génération en génération, les dépositaires de la tradition perpétuent les valeurs sociales du groupe. Le poète sérère ne déclame-t-il pas : « J'étais moi-même le grand père de mon grand-père. J'étais son âme et son ascendance » (Senghor 1952).

#### • **Les SNS, les Moyens de Subsistance et le Marché**

Les SNS sont d'importants réservoirs de ressources animales et végétales. Certaines de ces ressources occupent une place considérable dans l'alimentation des populations. L'abondance ou l'indigence en ressources est parfois attribuée à la qualité des rapports entre le génie et les populations. C'est la croyance que se font par exemple les populations de Dionewar, Niodior et Falia de l'état des vasières autour de Sangomar, qu'elles trouvent, certains jours, surabondamment remplies de mollusques. Pour ces populations, cet état de fait est la manifestation de la générosité du génie à leur endroit. Les ressources collectées sur certains sites alimentent un circuit commercial dont la structuration est faible. Néanmoins, les produits malacologiques se retrouvent dans les grandes villes du Sénégal et à l'étranger.

#### • **Les SNS, les Services Environnementaux et le Changement Climatique**

La protection intégrale appliquée aux SNS sur une longue durée a eu un double effet. D'une part, elle a permis de conserver sur ces sites de nombreuses espèces qui souvent ont disparu des territoires environnants ou sont très dégradées. D'autre part, la taille des individus qui composent chaque espèce enregistre une forte croissance. Par conséquent, l'état et la qualité des ressources naturelles sur les SNS permettent à ces territoires spécifiques de jouer un grand rôle dans la fourniture d'importants services environnementaux :

- l'approvisionnement en ressources alimentaires et médicinales : les mollusques, fruits sauvages, plantes médicinales assurent aux populations les moyens de subsistance et les produits pour la santé;
- les services spirituels : ces espaces participent à la construction des croyances et à la constitution de la cosmogonie des communautés traditionnelles qui les occupent ;
- les services culturels et sociaux : d'importantes cérémonies comme la circoncision y sont organisées.

En l'absence de mesures, il est difficile d'indiquer la contribution de Sangomar et Karem Hounouha à la séquestration du carbone. Dans ce domaine, des études restent à faire. Elles aideraient à déterminer avec précision le rôle que les SNS jouent dans l'atténuation du changement climatique. Les populations prennent de plus en plus conscience de ce phénomène. Appuyées par les ONGs, elles développent des stratégies d'adaptation à travers des actions comme la régénération de la mangrove.

#### • **Le Potentiel des SNS pour le Développement Durable**

Les SNS constituent des noyaux intacts où l'exploitation des ressources halieutiques et forestières est réglementée, voire interdite pour certains produits. Ce sont des réserves



intégrales de conservation de la biodiversité animale et végétale. Ils participent au renouvellement et à la conservation des composantes de la biodiversité à travers une structuration fonctionnelle de leur espace. Les sites sacrés contribuent également au développement économique des villages et à la réduction de la pauvreté par leurs ressources qui sont exploitées à leur périphérie pour nourrir les populations et/ou pour la commercialisation. Les entretiens à Dionevar n'ont pas permis d'évaluer les revenus tirés de la commercialisation des produits de la pêche et de la transformation des produits halieutiques, singulièrement des mollusques. Mais les personnes interrogées admettent que les gains sont très importants. L'équipement des ménages en atteste. Dans chaque ménage, le niveau des équipements domestiques dépasse largement celui fixé par la liste des onze actifs minimums.<sup>14</sup>

#### • Pressions et Menaces des Modes d'Exploitation des Ressources et des Systèmes de Gestion

La durabilité des modes d'exploitation des ressources et des systèmes de gestion des SNS dépend dans une certaine mesure de la stabilité des conditions climatiques des environnements qui les abritent. Or dans ce domaine, les espaces étudiés n'ont pas échappé aux effets de la variabilité pluviométrique qui a affecté le Sahel au cours de ces quatre dernières décennies. Dans le Delta du Saloum, Benga (2006) explique comment la baisse de la pluviométrie a contribué à installer un cycle de dégradation de l'écosystème de mangrove. La réduction des volumes pluviométriques combinée à l'élévation des températures et à la forte évaporation, à la sursalinité des eaux du Saloum a entraîné une réduction des vasières au profit d'espaces nus appelés *tanne*, aux sols très salés. Ces modifications écologiques engendrent également le recul de la mangrove (Photo 7), écosystème riche et complexe qui constitue une sorte de banque alimentaire pour les populations locales. L'érosion côtière constitue également une menace sérieuse. Elle est à l'origine de la dislocation de la flèche littorale et elle reste très active, entraînant elle aussi une mortalité d'une partie de la mangrove au nord de l'île. A côté de ces facteurs physiques, la pression anthropique perturbe également l'équilibre de ces sites. A Sangomar, certaines menaces se font sentir avec une plus ou moins grande intensité. C'est le cas de la surexploitation des ressources par les trois villages riverains du site, mais également par d'autres pêcheurs venus d'autres localités du Delta du Saloum ou du Sénégal. Cette pression sur la ressource est accentuée par divers facteurs, comme la croissance démographique et l'augmentation de la valeur marchande des produits halieutiques des terroirs niominka (*yeet*<sup>15</sup>, *yokhoss*<sup>16</sup>, *paañ*, *tuufa*<sup>17</sup>, etc.). Dans un contexte de crise de l'agriculture liée à la diminution des volumes pluviométriques, la pêche et la collecte des mollusques de repli de toute la main d'œuvre locale et allochtone.

A Karem Hounouha, le site n'est pas épargné des pressions anthropiques, particulièrement la pêche et la recherche des plantes médicinales. Un cas de défrichement a été noté pour installer une pépinière de riz à proximité du site : la personne coupable a été sanctionnée par les

<sup>14</sup> Les onze actifs minimums sont: [1] une maison familiale avec un toit en tôle ondulée, des portes et des fenêtres en bois; [ii] une école primaire à cycle complet et des enfants scolarisés; [iii] deux repas au moins par jour; [4] un poste radio et/ou un téléviseur; [5] l'équipement domestique (une table et des chaises); [6] un lit dans chaque chambre; [7] la disponibilité de l'eau de boisson potable; [8] l'électricité; [9] une route carrossable en toute saison; [10] un moyen de locomotion (ex : une moto ou une bicyclette); [11] des latrines décentes.

<sup>15</sup> *yeet* : *Cymbium stp*

<sup>16</sup> *yokhoss* : *Crassostrea gasar*

<sup>17</sup> *tuufa* : *Pugilina morio*

« propriétaires » du lieu. Pour réparer sa faute, elle a donné une offrande composée d'un porc et de 60 litres de vin de palme.



**Photo 7.** Sangomar : mortalité d'une partie de la mangrove

### **Recommandations en vue du Renforcement du Statut de Conservation et des Autres Fonctions des SNS**

Au regard des menaces qui pèsent sur les SNS, ces espaces doivent bénéficier de mesures d'accompagnement prises par les autorités publiques en charge de la conservation. Cependant, ces mesures doivent être identifiées en relation avec les populations et les familles dépositaires pour s'entendre avec elles sur les formes et les mécanismes de mise en œuvre des actions jugées nécessaires et pertinentes. Dans cette perspective, il est important d'améliorer la connaissance sur les dynamiques écologiques et sociales en cours actuellement dans ces milieux. Des études doivent être réalisées sur l'érosion côtière, l'écosystème de mangrove en rapport avec les changements climatiques, l'évaluation du potentiel halieutique et malacologique, la place des coquillages (Delta du Saloum) et des arches (Petit Kassa) dans l'économie locale.

Il faut promouvoir la médiatisation des SNS pour mieux les faire connaître du grand public. Si existe un réseau connu de SNS, faire adhérer Sangomar et Karem Hounouha à ce réseau aiderait à les faire participer à un cadre d'échange pour un partage d'expériences, de savoirs et savoir-faire traditionnels dans la conservation de la biodiversité.

## **Partie VI : Les Acteurs Locaux et la Conservation des SNS**

Dans le domaine de la conservation des ressources naturelles, trois catégories d'acteurs interviennent en général à l'échelle locale : l'administration locale; les organisations communautaires de base; et les partenaires de la conservation. L'administration locale comprend la Sous-Préfecture et le Conseil Rural. Le Sous-Préfet organise et supervise le fonctionnement des services administratifs sur le territoire de l'arrondissement. Le Conseil Rural élu au suffrage universel a pour mandat de promouvoir le développement de la communauté rurale. Il est responsable de la gestion des ressources naturelles, une compétence transférée aux collectivités locales par la loi n° 96-07 du 22 mars 1996. Cependant, cette compétence n'est pas étendue aux aires protégées. Sous l'autorité du Sous-Préfet, des services déconcentrés accompagnent et assistent le Conseil Rural. Ces services techniques sont regroupés au sein du Centre d'Appui au Développement Local (CADL). Ils comprennent la brigade forestière de la DEFCCS, le poste vétérinaire et le poste de contrôle de la pêche, etc.

Les organisations communautaires de base regroupent une diversité d'associations créées sur la base d'intérêts économiques et/ou culturels : les groupements d'intérêt économique (GIE), les organisations paysannes (OP), les groupements de promotion des femmes (GPF) et les associations culturelles et sportives (ASC).

Les partenaires désignent tous les intervenants qui appuient la communauté sur le plan financier et technique (connaissance et savoir-faire). Ce sont des ONGs nationales ou internationales, des organismes privés et acteurs de la coopération décentralisée.

Autour des deux sites étudiés, la configuration des acteurs locaux est influencée par la dynamique liée à l'environnement de chaque site. Sangomar fait partie de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS), qui concentre une multitude d'acteurs. A côté de l'administration locale, les organisations communautaires de base et les partenaires extérieurs sont nombreux. Les organisations communautaires sont actives dans le domaine de la conservation et du développement local. Les GPF<sup>18</sup> de Dionewar, Niodior et Falia interviennent dans la transformation et la commercialisation des produits halieutiques, la gestion des vasières et le reboisement de la mangrove ; les comités locaux de pêche et de plage surveillent le respect des règles arrêtées par consensus pour une pêche durable ; les GIE organisent l'épargne dans les villages et développent des activités génératrices de revenus (commerce, maraîchage, gestion de moulins villageois).

Les communautés de cette zone de la RBDS en général, les villages riverains de Sangomar en particulier ont bénéficié de l'appui technique des ONGs comme IUCN, Wetlands International, WWF et WAAME. Certains partenaires de la coopération décentralisée (Japon, Pays-Bas, Etats-Unis) et certains organismes privés comme les mutuelles d'épargne et de crédit (CMS, PAMECAS) sont intervenus également dans la zone. La création en perspective de la Réserve de Biosphère Transfrontière dénommée Complexe Saloum-Niumi, par le Sénégal et la Gambie, entraînera sans doute l'arrivée de nouveaux partenaires.

Autour de Karem Hounouha, les acteurs locaux sont peu nombreux. L'administration locale, représentée par le Sous-Préfet et le Conseil Rural de Kafountine, semble très éloignée du site et de ses populations. Le degré d'organisation des communautés locales est très faible et il y a une absence de GPF et de GIE. Les partenaires de la coopération décentralisés sont quasi absents. Leurs efforts se concentrent à Kafountine. Dans le domaine plus spécifique de la

---

<sup>18</sup> Les GPF de Dionewar et Niodior ont gagné des prix nationaux et internationaux pour l'efficacité de leur intervention pour le développement local, la promotion de la femme et la conservation de la biodiversité.

conservation des sites sacrés, tous les acteurs ci-dessus précités n'interviennent pas. Ils se focalisent dans les actions de développement local et dans la gestion de ressources naturelles hors des sites sacrés.

- **Rôle des Communautés Locales dans la Conservation des SNS**

La famille dépositaire est garante de la pratique des rites, de l'intégrité du site et de ses ressources. Elle veille au respect du pacte qui lie le génie à la communauté. Elle conduit les cérémonies rituelles et informe les étrangers sur les règles à observer par rapport au génie, au site et aux ressources naturelles. En cas d'infraction, c'est la famille dépositaire qui organise la réparation en faisant appliquer les pénalités. La famille dépositaire assure la formation, en son sein, des gardiens de la tradition. Elle fixe les règles de transmission interne du pouvoir et organise sa dévolution intergénérationnelle.

- **La Question de l'Action Collective**

Si l'Action Collective désigne les actions organisées et entreprises par un ensemble d'individus pour atteindre des objectifs communs et pour en partager les bénéfices, on peut considérer qu'autour des sites étudiés, l'action collective ne souffre d'aucune entrave. Les populations adhèrent aux règles et normes qui régissent la gestion des sites sacrés. Ils reconnaissent l'autorité de la famille dépositaire et ont recours à elle en cas de catastrophe naturelle ou en cas de besoin de réparer une faute. Sur le terrain nous n'avons pas enregistré de revendications pour de nouvelles formes d'organisation de l'action collective ni pour de nouvelles règles de gestion des sites.

- **Rôle des ONGs/Acteurs Associatifs**

Les ONG et/ou les acteurs associatifs inscrivent leurs actions dans un centre d'intérêt ou une thématique correspondant à leurs objectifs.

**L'IUCN**, présente dans le Delta du Saloum depuis de nombreuses années, a contribué au zonage de la RBDS ; elle a fait réaliser des ouvrages d'art à Némaba et Palmarin pour améliorer la conservation de la biodiversité; elle a appuyé les populations à mettre en place des aires marines protégées (Palmarin, Fambine, Bamboug, Laga, Isofna et Assanga), des groupements d'épargne et des comités de plage ; elle a contribué au renforcement des capacités locales dans les techniques de reboisement de la mangrove, etc.

**Wetlands International** intéressé par la conservation des zones humides appuie les opérations de dénombrements des oiseaux d'eau dans la RBDS.

**WAAME** intervient dans la gestion de l'environnement marin pour la préservation des mangroves et des sites qui sont des habitats pour les oiseaux d'eau.

**WWF** inscrit son action dans le domaine de la conservation de la biodiversité et l'atténuation des impacts des changements climatiques sur les ressources naturelles et les habitats.

**GIRMAC** est un programme du Gouvernement du Sénégal appuyé par la Banque Mondiale ; il a aidé à la réactualisation du plan de gestion du parc national du Delta du Saloum pour la période 2010-2014.

**OCEANIUM**, une ONG nationale, a orienté ses activités vers l'appui aux Aires Marines créées par les communautés, la sensibilisation et la formation des populations du Delta du Saloum pour la restauration de la mangrove.

- **Analyse des Capacités des Acteurs Locaux pour la Conservation et la Gestion Durable des SNS**

Le profil des acteurs locaux est différent selon qu'ils soient localisés dans une AMP ou non. Les organisations locales des villages de la RBDS ont bénéficié de formations multiples et diversifiées qui ont considérablement renforcé leur capacité en matière de conservation. Les populations de Dionewar, Niodior et Falia ont amélioré, grâce à l'IUCN, leurs connaissances et leur savoir faire dans des domaines aussi variés que la lecture de la cartographie des sites d'exploitation des fruits de mer, les techniques financières de gestion des activités économiques, l'élaboration de calendrier des activités productives des opérations halieutes, les techniques en qualité/hygiène, les techniques en apiculture, etc. Elles ont su mettre en place un code de conduite responsable pour la gestion durable des ressources. Elaboré à partir d'une approche participative réelle et d'une négociation entre les acteurs, cet outil comprend un ensemble de mesures : le repos biologique ; le contrôle des maillages des filets de pêche ; la rotation et l'exploitation sélective des fruits de mer ; la création de comités de plage, pour veiller à l'application des mesures arrêtées.

Le site de Sangomar bénéficie largement de l'impact de ces formations. En effet, dans les vasières autour du site les mollusques sont collectées de façon sélective. A Karem Hounouha, le renforcement des capacités des acteurs locaux est très faible. Cela s'explique par la faible présence, voire l'absence des partenaires extérieurs. Les interventions des partenaires dans la zone bénéficient quasi exclusivement au Conseil Rural de Kafountine et à l'AMP d'Abéné relativement éloignée du site sacré.

- **Recommandations**

Les SNS sont soumis à des processus de fragilisation relevant de facteurs divers qui affectent même toute l'étendue des paysages côtiers d'Afrique de l'Ouest. La plupart de ces facteurs sont d'origine anthropique. Pour atténuer leurs effets, un certain nombre de mesures peuvent être retenues et appliquées, en attendant des actions d'envergure régionale. Les pouvoirs publics doivent se donner les moyens de faire appliquer la législation interdisant le prélèvement du sable marin. Les autorités locales ont une contribution à apporter dans ce domaine en faisant prendre en charge cette question par les comités de plage. En effet, ces structures peuvent étendre leur champ de compétence si on leur fait comprendre les liens qui existent entre la ressource qu'ils protègent et la stabilité de leur environnement. Les actions de reboisement des sites sont à amplifier.

Les partenaires au développement et les ONGs qui interviennent dans les villages autour des SNS doivent harmoniser leurs actions et programmes pour éviter les redondances et la dispersion des moyens.

L'appui à la famille dépositaire est à envisager pour lui donner confiance par rapport aux perspectives d'institutionnalisation des SNS. D'ores et déjà, il faut sensibiliser et former les leaders locaux, les jeunes et les femmes aux mutations à venir.

## **Partie VII : Options Légales/Politiques et Administratives d'Institutionnalisation des SNS**

- **Revue des Schémas Légaux et Administratifs Existants**

Les outils les plus connus sont les aires protégées. Le Sénégal en compte plusieurs catégories placées sous la tutelle d'institutions différentes (DEFCCS, DPN). Selon Sene (2009), on dénombre 213 forêts classées, 6 parcs nationaux, 4 réserves spéciales, 8 réserves naturelles intégrales, des réserves sylvo-pastorales, des périmètres de reboisement ou de restauration, des zones d'intérêt cynégétique et des aires marines protégées. Toutes ces aires protégées constituent le domaine classé de l'Etat. Il existe d'autres aires protégées créées par les collectivités locales<sup>19</sup>. Ce sont les forêts d'intérêt régional, les réserves naturelles communautaires et les aires marines communautaires. L'Etat s'est fixé un objectif de classement équivalent à 12% du territoire national. Pour le réaliser, il encourage les initiatives communautaires.

- **Positions et Vues Stratégiques des Acteurs**

Les services techniques de l'Etat, notamment la DPN, reconnaissent que les SNS ont significativement contribué à la conservation de la biodiversité. Ils considèrent qu'il est stratégique d'intégrer ces espaces dans le système formel. Les populations pensent que l'intégration des SNS au système officiel de conservation présente des avantages pour les communautés locales et pour la conservation (la reconnaissance officielle du site, la promotion du site par la médiatisation, l'impulsion du tourisme, le renforcement des capacités locales pour la conservation).

- **Les SNS et la Question des Droits Communautaires**

Les populations considèrent les SNS comme un patrimoine local. Elles estiment qu'elles ont des droits attachés à ce patrimoine modelé en fonction de leur culture : droits de pratiques culturelles; droits d'accès aux sites ; et droits d'usage des ressources selon les règles coutumières. A leurs yeux, les familles dépositaires assurent la garantie de ces droits, alors qu'une intégration au système formel mal négociée pourrait entraîner la perte de ceux-ci.

- **Identification et Analyse Critique des Options Potentielles de  
Reconnaissance Statutaire**

Si l'on se réfère d'une part, à l'entretien que nous a accordé le Directeur Adjoint des Parcs Nationaux<sup>20</sup> et d'autre part, aux conclusions de l'étude de Ndiaye et Diagne (2010) sur les sites sacrés de la Presqu'île du Cap Vert, à la demande de la DPN, nous pouvons retenir que l'option privilégiée par les pouvoirs publics serait le classement, mais selon une démarche prudente, graduée et sélective. Selon cette étude trois types de traitement seraient envisageables au cas par cas : un classement négociable pour certains sites, un classement ponctuel pour d'autres, et une troisième catégorie de sites à ne pas classer.

---

<sup>19</sup> En vertu de la loi 96-07 du 22 mars 1996, l'environnement et la gestion des ressources naturelles sont un domaine transféré aux régions, communautés rurales et communes.

<sup>20</sup> Entretien téléphonique avec le Capitaine Mandiaye Ndiaye, Directeur-Adjoint des Parcs Nationaux (19 janvier 2011)  
Identification et caractérisation des sites naturels sacrés côtiers et marins en Afrique de l'Ouest



Les populations locales des sites visités estiment que pour profiter de tous les moyens (financiers, techniques, scientifiques) mobilisés par l'Etat et les partenaires au développement, l'heure est venue d'intégrer les SNS dans le système officiel de conservation. Pour cela, elles préconisent la reconnaissance d'un statut pour le site ; la reconnaissance de la famille dépositaire, la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel pour la gestion. Un statut intermédiaire pourrait être également envisagé. Il consisterait, dans ce cas, à mettre en place un système mixte de gestion impliquant les structures traditionnelles et les structures modernes. Ce système reposerait sur un cadre formel de gestion où le rôle et la place de chaque partie (DPN, Direction des Aires Communautaires, populations locales, famille dépositaire) seraient clairement définis. Des mesures d'accompagnement à prendre seraient la matérialisation officielle des limites des sites, la reconnaissance d'un statut juridique participatif aux comités locaux de pêche artisanale, l'appui aux structures locales en charge de la conservation des sites et la définition de règles de gestion participative. Les options ci-dessus présentées ont, chacune, des avantages et des limites.

#### *L'option des pouvoirs publics : classement des sites sacrés*

- **Forces**  
Le classement octroie un statut juridique qui facilite l'intégration du SNS dans un système conventionnel de gestion (les aires protégées par exemple). Il permet une plus grande visibilité sur le plan national et international.
- **Faiblesses**  
Le classement crée une rigidité pour l'accès aux ressources. Il met en place des procédures administratives relativement lourdes comme par exemple le contrat d'usage dans le cas des forêts classées.
- **Menaces**  
Le classement risque d'affaiblir le pouvoir de la famille dépositaire. Il peut faire reculer l'utilisation des outils traditionnels (surtout la dissuasion mystique) au profit des outils experts.
- **Opportunités**  
Le classement peut créer des retombées économiques au bénéfice des populations. Il ouvre des perspectives d'inscription du SNS sur une liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### *L'option des populations locales*

- **Forces**  
Les options des populations locales entraînent une reconnaissance officielle du SNS et de la famille dépositaire. Il en découle également une reconnaissance des savoirs et savoir-faire traditionnels comme outils de conservation de la diversité biologique.
- **Faiblesses**  
La forte croyance aux traditions et les effets de la dissuasion mystique sur les mentalités rendent difficile la promotion de nouvelles méthodes et de nouveaux outils de gestion sur les SNS
- **Menaces**  
Dans un contexte d'érosion des croyances traditionnelles liée à la forte pénétration des religions révélées et de l'école occidentale, l'autorité des familles dépositaires des pouvoirs traditionnels risque d'être remise en cause. Ceci ouvrirait des conflits de compétence pour la gestion des SNS.

- **Opportunités**

La synergie entre les systèmes traditionnels et les systèmes modernes de conservation est susceptible de promouvoir la revalorisation des sites, de susciter des collaborations qui renforcent les capacités des acteurs, d'impulser une mobilisation de ressources financières pour le développement local en attirant de nouveaux acteurs et de nouvelles activités (partenaires financiers, promoteurs touristiques, maraîchage, transport etc.).

Les propositions font apparaître deux options : l'intégration des SNS au système national de conservation sous la forme d'AMP et la mutation des SNS en Réserve Naturelle Communautaire (RNC).

- **Présentation des Options/Scénarii Préférentiels et Analyse Institutionnelle des Coûts et Bénéfices**

Le classement du SNS en RNC pourrait avoir des implications sur les modalités de gestion des sites. La mise en place d'un plan de gestion participatif entraînerait la définition de nouveaux mécanismes de gestion des sites et un dispositif de recherche. D'autres implications peuvent concerner les activités, sous forme de contraintes et/ou d'innovations/améliorations.

La pêche, la collecte des mollusques et l'élevage pourraient connaître des contraintes engendrées par l'adoption de nouvelles règles (le contrôle et la limitation des engins de pêche, le repos biologique, la limitation ou l'interdiction d'accès à des pâturages, etc.). Mais ces activités pourraient, à l'inverse, enregistrer des améliorations à travers le renforcement des capacités des acteurs dans différents domaines (connaissance de la législation, gestion entrepreneuriale, code de conduite, etc.). La reconnaissance de la RNC par les pouvoirs publics serait également une forme de reconnaissance officielle de la famille dépositaire. La RNC pourrait promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus (écotourisme, maraîchage).

Pour le moment, ces options n'étant pas mises en œuvre, nous ne pouvons pas évaluer les coûts et bénéfices qui pourraient en résulter, ni le consentement à payer par les acteurs pour le bien que leur procurerait l'usage des ressources des SNS. Par conséquent notre analyse procède par hypothèse.

*L'option aire marine protégée*

- coûts directs : le classement du SNS en AMP entraîne la mise en place d'un plan de gestion, la mobilisation de ressources financières pour exécuter le plan, la création d'un service technique avec ses équipements;
- coûts indirects : la création de l'AMP pourrait nécessiter une étude d'impact environnemental et un appui institutionnel ;
- coûts d'opportunité : certaines activités comme la pêche ou la collecte de mollusques pourraient subir des pertes de revenus entraînées par le repos biologique ;
- coûts de transaction : ils découleraient des dépenses liées à la mise en place du processus de concertation et de négociation indispensable pour la mise en place d'un plan de gestion participatif ;
- bénéfices directs : l'AMP pourrait attirer des partenaires et des subventions pour les activités de développement local ;



- bénéfiques indirects : l'AMP pourrait favoriser l'émergence de nouvelles activités génératrices de revenus comme le tourisme et le maraîchage.

L'option AMP n'est pas applicable à Karem Hounouha puisque le site est côtier terrestre.

#### *L'option réserve naturelle communautaire*

- coûts directs : l'érection d'un site sacré en RNC entraîne le financement des activités retenues dans le cadre du plan de gestion ; elle pourrait également nécessiter un appui financier à la famille dépositaire en compensation des concessions qu'elle fait (participation à un comité de gestion pluri-acteurs) pour faciliter les innovations du nouveau statut du site sacré ;
- coûts indirects : la création de la RNC pourrait être accompagnée d'une étude diagnostic ou d'une étude d'impact environnemental ;
- coûts de transaction : la prise en charge du processus de concertation et de négociation pour créer la RNC et pour mettre en place les mécanismes de sa gestion ;
- bénéfiques directs : la RNC va attirer des partenaires et des subventions pour impulser des activités de développement local ; elle pourrait favoriser la labellisation de produits du terroir et augmenter ainsi les ressources financières tirées de leur commercialisation ;
- bénéfiques indirects : de nouvelles activités comme l'écotourisme pourrait être des sources de revenus ;
- bénéfice social : la RNC est un moyen de conserver les valeurs culturelles du site sacré et la reconnaissance des savoirs et savoir-faire locaux en matière de conservation ; la préservation de ce patrimoine constitue pour les communautés un avantage très important.

#### • **Les SNS et le Système National des Aires Protégées**

Le système national des aires protégées est formé de trois entités rattachées institutionnellement, la première au Ministère de l'Environnement et de la Nature, la seconde au Ministère de la Pêche Maritime et la troisième aux collectivités locales.

La création de parcs et réserves spéciales a entraîné, par endroits (Parc National du Niokolo Koba et Parc National des Oiseaux du Djoud), le déguerpissement de populations et la séparation de ces dernières avec leurs sites sacrés (surtout au Niokolo-Koba). Il en a résulté des conflits et des frustrations qui ont parfois détérioré les relations entre les communautés locales et le système national des aires protégées. Le temps n'a pas encore résorbé complètement ces incompréhensions et conflits.

L'incorporation systémique des SNS dans le système national de conservation donnera à ces espaces un statut juridique et des opportunités pour leur inscription sur une liste du patrimoine mondial (liste Ramsar ou liste MAB). Elle permet d'anticiper sur les effets que pourrait produire le recul des croyances traditionnelles

Le maintien des SNS hors du système national de conservation peut assurer l'intégrité de la sacralité et du patrimoine culturel traditionnel (croyances, rites et symboles). La gouvernance des sites et de leurs ressources par des mécanismes traditionnels ne sera pas remise en cause. Dans un tel contexte, les communautés locales garderont confiance. Elles seront toujours motivées pour s'investir dans des activités de conservation en phase avec le sentiment d'être en parfaite intelligence et entente avec les génies des sites.

- **Les SNS et le RAMPAO**

Pour le RAMPAO, l'identification et le renforcement de mécanismes traditionnels de conservation sont des critères pour la sélection de sites prioritaires à intégrer dans le réseau. Les SNS qui sont des espaces de production et d'application des savoirs et savoir-faire traditionnels à la conservation de la biodiversité doivent retenir l'attention de cet organisme. Sous ce rapport, étudier les SNS de l'écorégion de l'Afrique de l'Ouest devrait être un axe majeur du programme de travail du RAMPAO.

## Partie VIII : Conclusion Générale

Sangomar et Karem Hounouha font donc partie des nombreux SNS du littoral sénégalais.. Des méthodes traditionnelles séculaires ont permis aux populations riveraines de ces espaces de préserver l'intégrité des écosystèmes et de conserver durablement les espèces végétales et animales qu'ils abritent. Les systèmes traditionnels de conservation mis en place reposent sur le respect de la sacralité incarnée par un génie, « propriétaire » du site et garant de la sécurité du groupe humain dont l'ancêtre éponyme a passé avec ce dernier un pacte de bon voisinage. Malgré les résultats obtenus par les systèmes traditionnels de conservation, les SNS étudiés, et plus généralement les paysages côtiers du littoral sénégalais, sont confrontés à de réelles menaces liées aux effets de certains facteurs écologiques (changement climatique, érosion côtière) et anthropiques (surexploitation des ressources, extraction du sable marin, etc.).

Face à cette situation aggravée par un contexte de crise des économies locales, le Sénégal a entrepris de classer certains paysages du littoral en aires marines protégées, ou en réserves naturelles communautaires en relation avec les collectivités décentralisées. Les AMP et les RNC viennent élargir le système national de conservation qui compte déjà une gamme relativement variée de paysages placés sous le statut de la protection (forêts classées, parcs et réserves naturels, réserves communautaires, etc.). Une législation nationale abondante, s'appuyant sur de nombreuses conventions internationales ratifiées par le Sénégal, fixe les règles de gestion de ces territoires et de leurs ressources. Des institutions à l'échelle nationale et locale, appuyées par de nombreux partenaires, interviennent dans ce domaine.

Comment réaliser une intégration entre le système conventionnel et le système traditionnel de conservation ? Sous quelles formes ? Comment amener chaque partie à apprendre de l'autre, à s'approprier et capitaliser l'expertise accumulée par l'autre ? Une intégration des deux systèmes ouvrirait aux SNS des opportunités considérables, notamment une reconnaissance juridique, une possibilité d'inscription sur une liste de patrimoine universel qui offre des occasions d'entrer dans des réseaux de partenariat capables de contribuer à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles par mécanismes (renforcement de capacités des acteurs locaux, mobilisation de ressources financières, promotion d'activités génératrices de revenus, médiatisation plus visible du site, etc.). L'intégration permettrait au système national de bénéficier des outils traditionnels en matière de conservation, car « ... *les populations ont conservé des sites sacrés et certaines interdictions temporaires ou définitives, concernant ces lieux sacrés ou des espèces emblématiques, peuvent révéler des éléments de gestion traditionnelle pouvant enrichir le contenu d'une bonne gouvernance des parcs...* » (Ndiaye et Diagne 2010).

L'intégration est un moyen d'élargir le réseau national des aires protégées et de pouvoir intervenir sur les sites sacrés ou, à défaut, d'échanger avec les dépositaires sur les stratégies à mettre en œuvre au profit des paysages et des ressources du littoral.

La DPN qui reconnaît l'apport des savoirs traditionnels à la conservation de la biodiversité envisage d'intégrer les SNS dans son dispositif de conservation. Ndiaye et Diagne(2010) notent que « *l'identification des sites culturels apporte une contribution à l'évaluation des potentialités des parcs nationaux ouest-africains car elle permet de retracer les connaissances traditionnelles et de concilier conservation des ressources et développement économique et social* ». L'intérêt porté sur les SNS par les autorités publiques et leurs partenaires devraient être suivi par un certain nombre de mesures, à savoir : faire un diagnostic exhaustif de ces sites dans tout le littoral pour avoir une cartographie précise de

leur localisation et de leur état actuel et pour connaître leurs règles de gestion ; promouvoir un dialogue profond avec les populations en contact avec ces espaces, pour identifier avec elles les formes d'intégration qui conviennent le mieux, qui les rassurent parce qu'elles leur reconnaissent le droit à la gouvernance des ressources de leurs territoires et leur garantissent une amélioration de leurs conditions de vie ; impliquer les partenaires dans ce travail qui certainement nécessitera la définition d'un cadre simplifié des interventions et une sensibilisation des intervenants au développement des synergies en lieu et place d'une multitude de programmes concurrents. Quelle que soit la forme empruntée, une collaboration bien négociée entre le système national et le système traditionnel de conservation apporterait de la valeur ajoutée à la préservation de la biodiversité des paysages littoraux et au développement des communautés locales qui y vivent.

## Références Bibliographiques

- Abric, J-C. 1994. *Pratiques sociales et représentations*. Paris, PUF.
- Adjoussi, P. 2001. Impacts du prélèvement du sable marin sur l'évolution du trait de côte à Yoff : essai d'étude de vulnérabilité (Presqu'île du Cap vert, Sénégal). Mémoire de DEA de géographie non publié, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Chaire Unesco.
- Ba, Amadou Tidiane ; Sambou, Bienvenu ; Goudiaby, Assane ; Ndour, Ngor ; Mbow, Cheikh ; Camara, Abdoul Aziz. 2001. Flore et végétation ligneuse de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Etat actuel, tendances évolutives et facteurs structurants. Rapport d'étude non publié, Dakar, UICN
- Badiane, S. D. 2005. Les écosystèmes forestiers sacrés de la ville d'Oussouye : analyse floristique et problématique de conservation. Mémoire de maîtrise de géographie, option environnement, non publié, Université Gaston Berger de Saint-Louis, UFR de Lettres et Sciences Humaines.
- Badiane, S. D. 2006. Pratiques culturelles et gestion des ressources forestières en Basse Casamance : l'exemple des Diola d'Oussouye. Mémoire de DEA de géographie non publié, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Chaire Unesco.
- Benga, Alvares Gualdino Foufoué. 2006. Potentiel et production(s) : *ANADARA senilis* L. (1758) dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Perspectives d'exploitation rationnelle. Thèse de doctorat de troisième cycle de géographie non publiée, Université Cheikh Anta DIOP de DAKAR, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
- Diallo, Ibrahima Khalil. 1998. Etudes des dispositions légales (lois, règlements et conventions internationales) en vigueur pour une gestion durable et participative de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Dakar, UICN.
- Duchesne, Véronique. 2002. « Des lieux sacrés aux sites classés. Evolution du contrôle des ressources naturelles dans le Sud-Est ivoirien », in Cormier-Salem, M.-C. D. ; Juhé-Beaulaton, J. Boutrais et B. Roussel, *Patrimonialiser la Nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Editions : 419-438
- FALL, Serigne Modou. 1999. « Formation pour le développement de la foresterie rurale : quelle place pour les savoirs et savoir-faire traditionnels ? » in BA, I. et NDIONE, P. D. (ed.). Actes des Ateliers tenus dans le cadre de l'étude et du processus d'élaboration du manuel de référence de la foresterie rurale au Sénégal, FTTP et DEFCCS, Dakar.
- GIRMAC. 2004. Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières. Manuel d'exécution, volume 1 de 2. Document non publié, Dakar, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Ministère de l'Economie Maritime.
- Mbow, Marie-Amy. 1999, patrimoine archéologique de la réserve de la Biosphère du Delta du Saloum. Etat des lieux et proposition de valorisation. Rapport de consultation pour l'élaboration du Plan de Gestion Intégrée de RBDS/UICN.
- Ndiaye, Paul. 1986, Méthode d'inventaire, analyse et cartographie de la végétation. Exemple de l'embouchure du Saloum (Sénégal). Notes de Biogéographie n°1, Laboratoire de Biogéographie. Fac. Lettres et Sciences Humaines ; UCAD, 57 pages.
- Ndiaye, Paul et Diagne, Marième. 2005. Etude des sites sacrés de la Presqu'île du Cap-Vert. Etat de référence : connaissances sur les sites sacrés de la Presqu'île du Cap-Vert. Rapport d'étude non publié, Dakar, GIRMAC.

- Ndiaye, P. ; Thiaw, D. ; Mbaye, E. ; Diop, Nd.-A. ; Kande, M. 2009. Plan de gestion transfrontalier pour le complexe Saloum-Niumi (Sénégal/Gambie). Document non publié, Dakar, Department of Parks and Wildlife Management DPWM (The Gambia), Direction des Parcs Nationaux du Sénégal (DPNS).
- Pélissier, Paul. 1966. Les paysans du Sénégal, Saint-Yriex, Imprimerie Fabrègue.
- RdS (République du Sénégal). 2005. Situation économique et sociale de la Région de Fatick, Dakar, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Service Régional de Fatick.
- Sagna, N. 2011. A cause de l'extraction du sable marin : la commune de Malika sur le point d'être rayée de la carte du Sénégal. [http://www.walf.sn/dossiers/suite.php?id\\_doss=165&id\\_art\\_doss=719](http://www.walf.sn/dossiers/suite.php?id_doss=165&id_art_doss=719)
- Sarr, Fodé. 1999. « Etude de la gestion traditionnelle des ressources naturelles par la communauté Niominka : cas des îles Bettenty dans le delta du Saloum » in BA, I. et NDIONE, P. D. (ed.). Actes des Ateliers tenus dans le cadre de l'étude et du processus d'élaboration du manuel de référence de la foresterie rurale au Sénégal, FTTP et DEFCCS, Dakar. D. (eds.). Etude portant sur la formation pour le développement de la foresterie rurale (processus d'élaboration d'un manuel de référence). Dakar, DEFCCS, FAO, pp. 41-56).
- Séne, Al Assane. 2009. La préparation du programme de suivi des indicateurs de la biodiversité. Rapport diagnostic et d'analyse des enjeux, de l'état des lieux et de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité biologique. Rapport d'étude non publié, Dakar, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels, Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes, GIRMAC, DPNS.
- Senghor, Léopold Sédar. 1956. Chants d'Ombre. Paris, Seuil.
- UNESCO. 2000. Yoff, le territoire assiégé. Un village lébou dans la banlieue de Dakar. Dossiers régions côtières et petites îles 7, Paris, UNESCO. <http://www.gaiafoundation.org/documents/sacredsitesoverview>
- Wikipedia 2011 [fr.wikipedia.org/wiki/Réserv de biosphère](http://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9serv_de_biosph%C3%A8re)

## Annexe

### Liste des espèces animales et végétales recensées à Sangomar et à Karem Hounouha

Sites	Flore	Faune
Sangomar	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Adansonia digitata</i> (Baobab),</li> <li>• <i>Lantana camara</i> (thé de Gambie)</li> <li>• <i>Sesbania</i> (Salen, ...)</li> <li>• <i>Vermonia amygdalina</i> (Docteur (wolof))</li> <li>• <i>Calotropis procera</i> (Paftan)</li> <li>• <i>Momordica balsamina</i> (Mbeurbeuf)</li> <li>• <i>Maytenus senegalensis</i></li> <li>• <i>Dalbergia ecastaphyllum</i> (Bakki)</li> <li>• <i>Andropogon gayanus</i></li> <li>• <i>Hypomea asarifolia</i> (Ndelat)</li> <li>• <i>Faidherbia albida</i></li> <li>• <i>Leptadenia astata</i></li> <li>• <i>Cyperus maritimus</i></li> <li>• <i>Tamarix senegalensis</i></li> <li>• <i>Conocarpus erectus</i></li> <li>• <i>Dodonea viscosa</i></li> <li>• <i>Phoenix reclinata</i></li> <li>• <i>Scaveola plumeri</i></li> <li>• Mangrove (<i>Avicennia</i>, <i>Rhizophora</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Singe vert</li> <li>• Reptiles (<i>Bitis</i> sp., lézards, pythons, couleuvres,...)</li> <li>• Insectes</li> <li>• Oiseaux (guêpier vert, héron cendré, etc.)</li> <li>• Poissons (plusieurs espèces maritimes et estuariennes)</li> <li>•</li> <li>Coquillages</li> <li>•</li> <li>• <i>Arca senilis</i></li> <li>• <i>Cardium costatum</i></li> <li>• <i>Targellus adansoni</i></li> <li>• <i>Chlamys</i> sp.</li> <li>• <i>Maetra</i> spp.</li> <li>• <i>Crassostrea gasar</i></li> <li>• <i>Trutella</i> sp.</li> <li>• <i>Thympanotonus fuscatus</i></li> <li>• <i>Pugilina morio</i> (mégène)</li> <li>• <i>Murex</i> spp.</li> <li>• <i>Conus papillonaceus</i></li> <li>• <i>Terebra</i> sp.</li> <li>• <i>Persicula persicula</i></li> <li>• <i>Persicula cornea</i></li> <li>• <i>Cymbium</i> spp.</li> </ul>
Karem Hounouha	<p><i>Spondias monbin</i></p> <p><i>Aphania senegalensis</i></p> <p><i>Salacia senegalensis</i></p> <p><i>Uvaria chamae</i></p> <p><i>Carapa procera</i></p> <p><i>Combretum micranthum</i></p> <p><i>Mezoneurum benthamianum</i></p> <p><i>Dialium guineensis</i></p> <p><i>Elaeis guineensis</i></p> <p><i>Borassus aethiopum</i></p> <p><i>Saba senegalensis</i></p> <p><i>Landolphia heudelotii</i></p> <p><i>Ceiba pentandra</i></p> <p><i>Rhizophora racemosa</i></p> <p><i>Avicennia</i></p>	<p>Singe de palétuviers</p> <p>Reptiles</p> <p>Oiseaux</p> <p>Mollusques</p> <p>Poissons</p> <p>Micromammifères (rongeurs)</p>